

**DECLARATION DES ONG A ATHENES**

**Nous, les représentants des Organisations Environnementales non-Gouvernementales, regroupées au sein des principaux réseaux membres du Comité de suivi Euromed, représentant une partie importante de la Société Civile de la région Euro-Méditerranéenne, lors de notre réunion à Athènes le 7 juillet 2002, avons adopté la déclaration suivante à soumettre à la 2e Conférence Euro-Méditerranéenne sur l'Environnement, qui se tiendra à Athènes (8-10 juillet 2002).**

Nous, la Communauté Environnementale Euro-Méditerranéenne

- Rappelons la Conférence des ONG méditerranéennes qui s'est tenue à Athènes, en 1991, sur l' « Environnement et le Développement Durable dans une Méditerranée en Sécurité », qui s'est tenue en vue de préparer Rio et lors de laquelle nous avons décidé de travailler conjointement au sein des organismes internationaux et nationaux et des mécanismes en faveur du développement durable dans une Méditerranée pacifique.
- Rappelons les forums Euro-Méditerranéens sur l'environnement qui se sont tenus à Barcelone (1995), Helsinki (1997), Stuttgart (1999), Marseille (2000) et Valence (2002)
- Mettons en évidence les tendances négatives concernant l'environnement publiées par l'EEA et le MAP sur l'Etat de et les Pressions exercées sur l'Environnement Marin et Côtier de la Méditerranée, qui menacent l'avenir à long terme de la région
- Accueillons favorablement la proposition formulée lors de la 2<sup>e</sup> Conférence des Ministres Euro-Méditerranéens sur l'Environnement « d'adopter un cadre stratégique pour le processus d'intégration environnementale dans la perspective du développement durable »

**Un Objectif de Développement Durable pour le Partenariat Euro-Méditerranéen.**

1. Nous rappelons les décisions de la 5<sup>e</sup> Conférence des Ministres Euro-Méditerranéens des Affaires Etrangères qui s'est tenue à Valence, les 22 et 23 avril 2002, et appelons les Ministres de l'Environnement à prendre les mesures nécessaires afin de faire du Développement Durable l'objectif directeur du Partenariat.

**Le Programme d'Action Environnementale à Priorités à Court et Moyen Terme (SMAP).**

2. Nous félicitons la Commission Européenne d'avoir élaboré un Rapport détaillé sur les 5 Premières Années de l'Application du SMAP et d'avoir consulté des représentants de la société civile pendant le processus d'élaboration du rapport.
3. Toutefois, nous ne considérons pas que l'instrument que représente le SMAP soit en mesure, à lui seul, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles du PEM, ni qu'il fournisse un cadre permettant d'atteindre le développement durable dans le bassin Méditerranéen. Le SMAP n'est doté ni de l'envergure et du mandat politique requis ni du soutien financier qui lui permettraient d'aborder ces défis fondamentaux. Par conséquent, afin de le rendre plus efficace il serait souhaitable de le doter d'un soutien politique plus important, de le restructurer et de lui accorder les moyens financiers adéquats.
4. Ayant examiné l'application du SMAP, nous faisons appel aux Ministres en vue de :
  - renforcer les liens existants entre le SMAP et la protection de l'environnement dans les domaines de l'agriculture (particulièrement en ce qui concerne la protection du sol) et le tourisme en Méditerranée
  - fournir des fonds pour renforcer les programmes, les capacités et les initiatives des ONG Méditerranéennes, raffermir le dialogue et les synergies entre les ONG et les institutions et forums PEM, ainsi que le dialogue entre les ONG
  - promouvoir l'implication des ONG environnementales au travers d'un contact direct avec les officiels du SMAP et assurer que les correspondants du SMAP facilitent, dans la mesure du possible, l'implication des ONG environnementales nationales dans des activités significatives, d'une part, et que d'autre part, leurs rapports annuels et

intermédiaires sur les activités du SMAP soient rendus disponibles aux ONG et autres Correspondants intéressés avant les réunions des Correspondants.

### **L'Intégration Environnementale au sein du Partenariat Euro-Méditerranéen.**

5. Nous accueillons favorablement la proposition formulée par les Ministres Euro-Méditerranéens de l'Environnement qui consiste à développer un cadre pour une Stratégie Euro-Méditerranéenne de l'Intégration Environnementale. La stratégie en question nécessite l'engagement ministériel et l'implication active de tous les niveaux de l'administration, des Parlementaires, ainsi que de la Société Civile. La mise en oeuvre de la stratégie a besoin d'être dirigée par le corps de prise de décision du PEM, situé au niveau le plus élevé. Par conséquent, les Ministres Euro-Méditerranéens de l'Environnement et des Affaires Etrangères sont vivement invités à assumer la pleine et active responsabilité en vue de sa mise en oeuvre dans l'ensemble du PEM.
- 5.1 Dans le but d'assurer la mise en oeuvre efficace et opportune de cette stratégie de Barcelone VII, les Ministres sont vivement invités à s'assurer :
  - que la cohérence des politiques ainsi que l'intégration des principes de prévention et de l'exploitation durable des ressources naturelles soient au cœur de la stratégie. Ceci comprendrait le fait d'adopter en tant qu'objectif principal la séparation entre l'utilisation des ressources naturelles et le développement économique.
  - que la stratégie s'appuie sur une vision globale et détaillée et comprenne des objectifs clairs, des buts qualitatifs ainsi que, lorsque cela est possible, quantitatifs et qui soient associés à un calendrier précis ; des modèles durables de consommation et de production devront également être inclus.
  - que des ressources suffisantes soient immédiatement rendues disponibles afin de collecter et de rendre compatibles des données statistiques sur l'impact environnemental des secteurs économiques du PEM, de manière à ce que des indicateurs de performance dans le domaine de l'intégration environnementale puissent être correctement estimés dans le cadre des mécanismes de révision prévus.
  - que la société civile soit activement impliquée dans les processus NIP et dans les Conseils d'Association.
- 5.2. Les Ministres Euro-Méditerranéens de l'Environnement, en collaboration avec les Ministres des Affaires Etrangères, devront superviser et évaluer, sur une base annuelle, le progrès réalisé dans l'application de la stratégie-cadre pour l'intégration environnementale.
- 5.3. Des mécanismes en vue de la participation de la société civile à la supervision et à l'évaluation du processus d'intégration environnementale devront être établis et la transparence devra être garantie. A cet égard, nous proposons que soit établi un processus structuré de consultation avec les organisations de la société civile.
6. Nous soulignons qu'il est nécessaire que la Zone Euro-Méditerranéenne de Libre Echange qui est proposée ne doit en aucun cas constituer un obstacle au progrès des peuples Méditerranéens vers le développement durable. Nous demandons, par conséquent, que soit immédiatement mise en oeuvre l'Etude d'Evaluation de l'Impact de la Zone Euro-Méditerranéenne de Libre Commerce sur la Durabilité (S.I.A.), à laquelle il est fait référence dans le Plan d'Action adopté par la Conférence Ministérielle de Valence. Nous appelons à une finalisation rapide de l'étude et à une implication active de la société civile dans chaque étape de cette évaluation.
7. Nous faisons appel aux Ministres de l'Environnement afin qu'ils identifient les obstacles à l'intégration environnementale et les réduisent en renforçant les mécanismes appropriés dans les pays-partenaires. Des programmes visant à accroître les capacités des pays-partenaires à appliquer des normes environnementales supérieures doivent être mis en place, conformément aux réglementations et obligations nationales entreprises dans le cadre de divers accords environnementaux internationaux.

## **Synergies avec d'autres Organisations, Programmes et Donateurs**

8. Nous accordons une importance particulière au fait de renforcer les liens entre le Partenariat Euro-Méditerranéen et le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et accueillons favorablement les initiatives prises récemment en vue de renforcer la coopération entre le PAM et le PEM. A cet égard, nous demandons la pleine reconnaissance au travail de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable (MCSD) en tant que modèle exemplaire de coopération régionale dans le domaine du développement durable. Nous appelons également à la collaboration étendue et au soutien d'initiatives régionales impliquant plusieurs parties intéressées, telles que le GWP-Med (Partenariat Global pour l'Eau – Méd.)

## **Le Changement climatique**

- 9.1 Nous avertissons qu'il est probable que la région méditerranéenne sera touchée de manière particulièrement négative par le changement du climat et, par conséquent, faisons appel aux Ministres en vue de prendre les mesures nécessaires afin de lancer une stratégie régionale de lutte contre le changement climatique qui devra être adoptée rapidement, au plus tard à la VII Conférence Ministérielle de Barcelone.
- 9.2 Nous encourageons fortement les pays PEM qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Kyoto à le faire avant la fin de l'année 2002.

## **Une Stratégie pour le Développement Durable en Méditerranée**

- 10 Nous accueillons favorablement l'initiative de la Commission Méditerranéenne sur le Développement Durable qui consiste en l'élaboration, d'ici 2003, d'une Stratégie-cadre Méditerranéenne pour le Développement Durable et faisons appel aux Ministres Euro-Méditerranéens de l'Environnement afin qu'ils déclarent clairement et de manière détaillée de quelle manière ils contribueront au résultat positif de ce processus dans lequel une grande responsabilité leur incombe.

## **Vers le Sommet Mondial sur le Développement Durable**

- 11 C'est avec satisfaction que nous notons la référence à l'Agenda Med 21 dans le Plan d'application de l'Agenda 21 et considérons que l'importance globale de l'éco-région Méditerranéenne devrait être davantage soulignée dans les événements parallèles du SMDD. Ceux-ci constituent l'endroit idéal pour développer et soutenir des Initiatives de Type II qui sont prises par plusieurs parties intéressées et qui sont étroitement liées aux dispositions citées aussi bien dans le Plan d'Application de l'Agenda 21 que dans les documents régionaux de guidance ainsi que dans les engagements de la Déclaration sur les Objectifs de Développement du Millénaire (MDGs).
- 12.1 Nous faisons appel aux Ministres Euro-Méditerranéens de l'Environnement afin qu'ils soutiennent les cinq domaines d'action prioritaire proposés par le Secrétaire Général de l'ONU en mai 2002 (eau, énergie, santé, agriculture, biodiversité).
- 12.2 A cette fin, les pays Euro-Méditerranéens partenaires devraient s'efforcer de contribuer activement à la réalisation de plusieurs objectifs, en particulier l'objectif Eau et Installations Sanitaires pour 2015, les objectifs Education pour Tous et Education au Développement Durable ainsi que celui de l'élimination de la pauvreté dans notre région. Par conséquent, nous soutenons pleinement la proposition concernant la création de l'Unité Euro-Méditerranéenne sur l'Eau et la Pauvreté et demandons la plus grande participation possible de la part des pays, des villes et des parties intéressées.